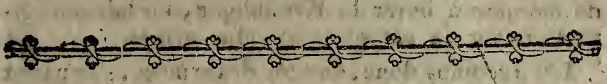



CONSTITUTION DE L'AN III.



LES JACOBINS
AUX
GALÈRES.

Dispute des Galériens qui ne veulent pas ramer avec les FRÈRES *et* AMIS, *les septembriseurs. --- Motion raisonnable, pour qu'aucun Député ne soit membre d'une société Jacobite.*

Nul ne doit plaire à Dieu que nous et nos amis.

TANDIS qu'on crie après les Jacobins, on ne sait pas ce qui se passe; on ne sait pas que les Jacobins, chassés des armées pour avoir voulu aboyer le systême de la terreur, ont été obligés de se réfugier, les uns à Toulon, les autres à Marseille.

Ils ne savaient que faire. A Toulon on avai

encore sur le cœur toutes les farces que ces messieurs avaient faites, tout en prétendant que Toulon était vendu aux féroces anglais, tandis qu'ils savaient de science intime que les partis d'Orléans, ou les Jacobins, ce qui est la même chose, s'étaient alignés de manière à livrer la République, en laissant surprendre un de ses ports les plus armés.

Les Jacobins donc, chassés des armées, s'essuyent les yeux avec leurs cordons de sonnettes que l'illustre monsieur SANTERRE, célèbre brasseur de la rue Antoine, avait métamorphosés en épaulettes de laine, les Jacobins, dis-je, se présentent avec leur arrogance ordinaire :

— Vos passeports......?

— Nous sommes républicains : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, OU LA MORT!!!

— Citoyens, nous n'avons pas envie de vous tuer, nous ne savons pas verser le sang, mais vous nous avez l'air d'une bande de chouans : vous n'êtes point en règle ; vous allez aller sur les pataches, en attendant que vous donniez des preuves de votre civisme.

Cette mesure était un peu trop sévère, mais la PRISON n'est pas la MORT, et moins il y aura d'ennemis de la chose publique, plus l'on sera tranquille, pourvû que l'on ne verse point de sang.

Les galériens, voyant arriver les Jacobins, se révoltèrent, et ne voulurent point absolument qu'on les mît avec les citoyens *actifs* de Robespierre et de *septembre*.

Si des voleurs se croyent outraeés en compagnie de Jacobins, que dirons-nous, nous autres Français, utiles à la République ?

Les FÈRES et AMIS vont être fort étonnés que moi, chétif citoyen passif, et très-passif, je leur donne du fil à retordre, et que je les travaille comme ils n'ont jamais été travaillés. Mon intention n'est point de lâcher prise, je me mets à leurs trousses, jusqu'à ce que tout le monde cesse de crier : *à bas les motions : à bas les motionneurs : à bas les tyrans de tous les partis : à bas tout*



espèce de parti : nous ne voulons faire qu'une famille dans la République, et n'avoir qu'un maître absolu, qui est LA CONSTITUTION DE L'AN III.

Dans un moment de crise, il y a tout à craindre, comme tout à espérer, mais les gens prudens ne s'endorment pas, et je n'ai point envie de dormir. Je prends mon tabac, j'en présente à mes lecteurs, pourvu qu'ils ne soient ni JACOBINS ni ROYALISTES ; je ne les aime pas plus l'un que l'autre ; la raison en est simple, c'est que le royaliste veut être esclave et que le jacobin veut asservir sa patrie.

Une petite question, pas plus grande que rien, s'est présentée à mon idée : Je demande quelles sont les occupations d'un Représentant du peuple, d'un membre du Directoire - Exécutif, d'un Ministre, d'un Fonctionnaire public quelconque?

La réponse est facile à faire.

Leur tems est trop précieux pour qu'ils puissent le donner à tout autre chose qu'à leur devoir.

On disait dernièrement que les cinq membres du Directoire voulaient s'affilier au Manège : on en a menti. Les Directeurs savent que leurs concitoyens les ont appelés pour faire exécuter les lois, faire respecter la République au dehors, la faire aimer dans l'intérieur, et non pour aller bavarder avec un tas d'intrigans, et très-peu de bons citoyens ; car à moins que les honnêtes républicains qui se trouvent clair-semés dans la vaste pépiniaire de la Jacobinaille, s'imaginent qu'ils ne peuvent mieux faire que d'y passer leur tems à entendre vociférer, je ne vois pas du tout qu'un véritable républicain, ami de l'ordre et de la tranquillité, puisse s'amuser à des sottises très-dangereuses.

Je sais bien que la loi protège les sociétés politiques, mais de quels *êtres* devraient-elles *être* composées?

Grand dieu ! s'il fallait éplucher celles qui commencent depuis quelques jours, quel tas d'ordures!

Il est étonnant qu'on y rencontre des représentans du peuple ; je le dis avec fermeté, ce n'est pas là leur place.

659

— Ils n'y vont comme Représentans du peuple, me dira-t-on, mais comme Citoyens.

— Je persiste à dire que ce n'est pas là leur place. Tous leurs momens appartiennent à la chose publique et à leurs commettans. Il ne serait peut-être pas difficile de prouver qu'un député qui s'amuse à motionner aux Jacobins, parle fort peu dans le Conseil, on en a vu qui n'y ont point encore parlé, et en vérité, cela ne s'appèle pas faire un grand acte de civisme et gagner son argent.

Républicains, aux grands maux les grands remèdes; ralliez-vous au tour de la constitution de l'an III; que tous vos efforts ne tendent qu'à la maintenir, à la faire respecter au dedans et au dehors; fermez l'oreille à toutes ces motions qui ont pour but d'améliorer votre sort; ils vous disent, ces hypocrites, que vous allez être moins surchargés d'impôts, que si on veut les laisser faire, vous allez devenir plus heureux que jamais; c'est un tigre qui vous caresse pour vous déchirer ensuite à son aise; c'est avec de telles phrases qu'ils ont commencé, et vous avez vu et *senti* où cela vous a conduit.

Ils ont beau vociférer contre BARAS et ses collègues; tant que ces scélérats crieront contre eux, soyez persuadés qu'ils sont dignes de la confiance du peuple, qu'ils veulent la constitution de l'an 3, et qu'ils périront plutôt que de souffrir qu'on y porte la moindre atteinte.

Tel est le vœu du Corps-Législatif, du Directoire, et de tous les républicains.

Jurez d'anéantir tous les partis, de les vouer à l'exécration, et la République est sauvée.

M.

De l'Imprimerie de REMY, rue Jean-Tison, n°. 217.